



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1308 du 11 SEPTEMBRE 2008

Sommaire

	<u>PAGES</u>
• Agenda	2
• Infos brèves	2
• Appel de la Commission Exécutive Fédérale pour le 7 octobre 2008	3-4
• Signer et faire signer les pétitions : La C.G.T. est à l'offensive !	5
• Communiqué commun CFDT – CGC – CGT – FSU – Solidaires – UNSA pour le 7 octobre 2008	6
• Action du 16 octobre sur le pouvoir d'achat des retraités :	
- Note aux organisations inter – UCR du 1 ^{er} septembre	7
- Communiqué de l'U.C.R.-C.G.T.	8
- Tract de l'U.C.R.-C.G.T.	9-10
• Réforme de l'I.R.C.A.N.T.E.C.	
- Communiqué C.G.T.-Fonction Publique du 3 septembre	11
- Tract C.G.T. – Fonction Publique du 4 septembre	12-13
• Initiative du 1^{er} septembre à la Rochelle :	
- Délégation qui a rencontré le Directeur de Cabinet du Ministre des Transports	14
- Motion remise au Conseil des Ministres	15-16
- Communiqué de l'U.I.T.-C.G.T. suite au rassemblement	17
• Demande d'audience conjointe F.N.E.E. et F.N.T.E. concernant les services infrastructures de l'armée de l'air	18-19
• 4^{ème} Congrès de l'O.F.I.C.T.-C.G.T. des 14 et 15 octobre	
- lettre conjointe de la Fédération et de l'O.F.C.T.	20
- invitation de l'O.F.I.C.T. aux Secrétaires Généraux	21-22
• Compte rendu réunion « pénibilité » du 27 août 2008	23-24

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Jeudi 11 septembre 2008 (14 h 30)

Groupe d'échange du MEEDDAT

Lundi 15 septembre 2008 (14 h)

L'UGFF invite les composantes à une réunion sur l'administration territoriale de l'Etat

Lundi 15 septembre 2008

Meeddat/O.S. sur le dialogue social

Vendredi 12 septembre 2008

Réunion Confédérale sur l'Amiante

Mardi 16 septembre 2008

Audience Cgt au Cabinet du Ministre
Sur le « projet de modernisation Défense »

Jeudi 18 septembre 2008 (9 h)

Commission Exécutive de l'O.F.I.C.T.

Jeudi 18 septembre 2008 (9 h 30)

Groupe de travail DIR
« missions et niveaux de services »

Jeudi 18 septembre 2008 (14 h 30)

Groupe de travail DIR
« conditions et organisations de travail »

Mardi 23 septembre 2008 (9 h)

Groupe de travail D.I.R.
Questions statutaires et indemnitaires

Mardi 23 septembre 2008 (14 h 30)

Groupe de travail D.I.R.
Recrutement, formation post-concours,
formation de la chaîne hiérarchique

Mardi 23 septembre 2008

Réunion fédérale sur l'activité en direction des retraités

Mercredi 24 septembre 2008

Audience au Cabinet du Ministre
Dossiers d'actualité

Lundi 29 septembre 2008

Meeddat réunion du comité de suivi
des Travailleurs handicapés

Mardi 30 et mercredi 1^{er} octobre 2008

C.C.N.

Mercredi 1^{er} octobre 2008

Meeddat réunion du groupe de travail sur
la prévention des risques suicidaires

Vendredi 3 octobre 2008

Meeddat réunion sur la protection
sociale complémentaire

14-15 octobre 2008 - Congrès de l'O.F.I.C.T. à Montreuil



INFOS BREVES

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- **Arrêté du 12 août 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur et d'un examen de vérification d'aptitude aux fonctions de chef de projet.
- **Arrêté du 5 août 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat et fixant le nombre de postes offerts.



LOI « PATIENTS SANTE TERRITOIRES » Moins de service public et de démocratie

Le projet de loi P.S.T. met en musique les propositions les plus libérales des différents rapports préparatoires à la loi.
Le Titre 1 sur la prévention affiche des objectifs de santé publique louables, mais qui vont se confronter à la réalité des moyens disponibles. L'Etat décide mais les collectivités territoriales et l'Education nationale doivent payer.



RETRAITES + 0.8 % au 1^{er} septembre On est très loin du compte !

Les retraites du régime général et des régimes spéciaux de fonctionnaires, augmentent de 0,8 % au 1^{er} septembre.
Nous estimons que ce sont les mouvements et protestations des retraités qui ont conduit le gouvernement à décider cette augmentation mais nous sommes encore très loin du compte. La mesure est en complet décalage avec la réalité de l'augmentation du coût de la vie. Il va encore manquer de 0,6 % à 1 % en 2008 par rapport à la référence à l'indice officiel des prix.



CAISSE NOIRE DE L'UIMM La C.G.T. dément toute implication

Dans un entretien au Monde daté du mardi 2 septembre, consacré à la rentrée sociale, le secrétaire général de la C.G.T. revient sur l'affaire de la caisse noire de l'UIMM pour démentir une nouvelle fois toute implication de la C.G.T.



SANTE, RETRAITE Fort attachement au caractère public de la protection sociale

Selon un baromètre BVA publié jeudi 28 août par la Drees (direction des statistiques des ministères sociaux), « 81 % des Français interrogés (en 2007) estiment que les systèmes d'assurance maladie ou de retraite doivent rester essentiellement publics ». Contrairement au discours libéral, 63 % des personnes interrogées en 2007 « considèrent comme une mauvaise chose une mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées dans le système de protection sociale ».
Autre élément intéressant, alors que se profile une nouvelle mobilisation unitaire des retraités à la rentrée, 62 % des Français pensent qu'une fois à la retraite, leur niveau de vie sera moins bon que celui de l'ensemble de la population.



LA POSTE BAILLY annonce la privatisation, les syndicats préparent la riposte

Le Président de la Poste, Jean-Claude Bailly, a confirmé jeudi 28 août que l'établissement public pourrait devenir une société anonyme dès janvier 2010 et que l'ouverture de son capital interviendrait en janvier 2011. Cinq syndicats de la Poste (CGT, Sud, CFDT, FO et la CFTC) ont déjà convenu d'organiser une « journée d'action nationale » à la rentrée contre le changement de statut dans lequel ils voient une « privatisation ». Ils se réunissent le 2 septembre pour en définir les modalités.
Pour sa part, la C.G.T. a déjà rassemblé plus de 100 000 signatures sur la pétition « touche pas à ma Poste ».



Université d'été du MEDEF L'Ugict-CGT interpelle les patrons sur la santé au travail

Des militants de la CGT des cadres et technicien-nes du commissariat à l'Energie atomique et de Thalès s'invitent à l'Université d'été du Medef le 28 août pour tenter d'y distribuer un tract afin de rappeler le coût humain et social du « voir en grand » du patronat. Ce thème choisi par le Medef pour sa réunion de rentrée tient en effet du discours de communicant dans un contexte de récession, de baisse du pouvoir d'achat, de remontée du chômage.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.4851.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

APPEL **DE LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE**

La Commission Exécutive Fédérale réunie les 9 et 10 septembre 2008, à Montreuil, a décidé de répondre aux attaques du gouvernement par l'action, la mobilisation, les manifestations, le 7 octobre prochain à l'occasion de la journée syndicale mondiale pour le travail décent, organisée par la Confédération Syndicale Internationale. En France, CGT, FO, CFDT, CGC, FSU, Solidaires et UNSA s'inscrivent dans cette journée internationale.

Le gouvernement casse les services publics, réduit leurs implantations dans les territoires, leurs missions et leurs moyens. Il supprime en masse des effectifs par la mise en œuvre de la R.G.P.P. (révision générale des politiques publiques). Cela est décidé par l'Elysée, sans débat avec les élus nationaux et locaux, ni avec les usagers, ni avec les salariés

Après la mise en place chaotique des D.I.R. (Directions Interdépartementales des Routes), le M.E.E.D.D.A.T. est plongé dans une logique d'abandon et d'externalisation de missions, de suppressions d'emplois et de réorganisation à tous les niveaux : compactage des directions d'Administration Centrale, création des D.R.E.A.L. (Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), par la fusion des D.R.E., D.I.R.E.N. et D.R.I.R.E., création des D.D.T. (Directions Départementales des Territoires) avec la fusion des D.D.E. et D.D.A., etc.

Le gouvernement place les salariés du secteur privé mais aussi ceux de la Fonction Publique dans une précarité sans précédent en renforçant la possibilité de licenciement pour les fonctionnaires. Cela se traduit par des mutations et des déplacements forcés, des obligations de changement de travail, une remise en cause de la vie familiale, etc... En cas de refus « d'offre valable », d'emploi, la radiation avec les pertes de revenus sont devenus la règle.

Dans le même temps, il développe la rémunération au mérite et refuse toute autre forme d'augmentation des rémunérations, alors que les salariés attendent le rattrapage de leur Pouvoir d'Achat et revendiquent un salaire (ou une pension) sur la base d'un minimum de 1600 €/mois.

Les personnels exigent la reconnaissance de leurs qualifications, l'amélioration des déroulements de carrière, des conditions de travail et de vie décentes et dignes. Ils revendiquent un niveau de protection sociale et de retraite suffisant pour répondre à leurs besoins.

La C.G.T. entend tout mettre en œuvre pour mettre en échec ce projet de société et l'ensemble des réformes qui s'inscrivent dans ce cadre. Si on laisse faire, le budget 2009 financerait le Grenelle de l'environnement par le « redéploiement interne » à un budget du MEEDDAT en diminution !

Elle exige, d'ores et déjà, le maintien des missions et les implantations territoriales des services publics, maintien qui s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable fondée sur le développement des missions et des services publics, assurée des engagements de financement public.

Pour cela, la fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement appelle l'ensemble des personnels à s'inscrire massivement dans toute les initiatives et manifestations interprofessionnelles, nationales et locales du 7 octobre.

La Commission Exécutive Fédérale appelle, dès maintenant, les personnels à participer aux assemblées générales, réunions d'information organisées pour préparer cette journée et en assurer le succès.

Montreuil, le 10 septembre 2008



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Signer et faire signer les pétitions : La CGT est à l'offensive !

La Fédération invite de nouveau l'ensemble des syndiqués à faire signer les pétitions ci-dessous.

Pétitions disponibles sur le site de la fédération : www.equipement.cgt.fr

Services Publics

- ▶ [Le service public est notre richesse](#)
- ▶ Lire le [tract sur la défense du Service Public](#)

Ingénierie Publique

- ▶ [Signez la Lettre Pétition pour le maintien et le développement de l'Ingénierie Publique](#)
- ▶ Lire le [Dossier sur l'Ingénierie Publique](#)

IRCANTEC

- ▶ [Signez pour la défense de ce régime complémentaire par répartition](#)
- ▶ Lire le [Dossier Ircantec](#)

La remise en cause du temps de travail des cadres

- ▶ [Signez la pétition Halte au temps de travail sans limite](#)
- ▶ Lire le [Dossier Remise en cause du Temps de Travail](#)

La Poste

- ▶ [Signez contre la privatisation de la Poste](#)
- ▶ D'autres infos sur www.cgtptt.free.fr

Fichier EDVIGE

- ▶ [Signez pour obtenir l'abandon du fichier EDVIGE](#)

Communiqué commun des organisations syndicales

CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA,

Les six organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA), réunies le 04 septembre 2008, ont décidé de mettre en œuvre tous les moyens de parvenir à des mobilisations d'ampleur, dans tout le pays, le 07 octobre prochain à l'occasion de la journée syndicale mondiale pour le travail décent, organisée par la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Elles travaillent à la formalisation d'un appel unitaire en vue de favoriser l'implication dans cette journée du plus grand nombre de salariés.

Le 4 septembre 2008



Inter UCR du 1^{er} septembre 2008

Note aux organisations

Les Unions confédérales de retraités Cfdt, CFE-CGT, CFTC, CGT, FO, UNSA et la FGR FP confirment la nécessité de hausser le ton sur la question du pouvoir d'achat.

Si la mobilisation du 6 mars a obligé le gouvernement à décider d'une augmentation de 0,8% au 1^{er} septembre, ça ne fait pas le compte ! Elle est loin d'atteindre le niveau de l'inflation !

Les UCR et la FGR FP appellent leurs organisations à se rencontrer localement pour se concerter sur les modalités de l'initiative fixée au jeudi 16 octobre 2008 sur le pouvoir d'achat.

L'objectif de cette nouvelle initiative unitaire nationale des retraités est de rendre visible leur situation et leurs revendications.

Ces rassemblements ou manifestations pourront se situer au niveau interrégional ou régional chaque fois que ce sera possible, interdépartemental ou départemental ; l'essentiel étant de rassembler les retraités dans l'unité pour progresser sur la voie du succès.

Paris, le 1^{er} septembre 2008



Communiqué de l'Union confédérale des retraités CGT

Retraites : on reste très loin du compte !

Le gouvernement vient d'annoncer une augmentation des retraites de 0,8% au 1^{er} septembre. Si nous pouvons penser que ce sont les mouvements et protestations des retraités qui ont conduit le gouvernement à décider d'une augmentation au 1^{er} septembre, on est encore très loin du compte. Il voudrait faire croire qu'il se préoccupe des retraités alors qu'il prend une mesure en complet décalage avec la réalité de l'augmentation du coût de la vie.

En réalité, l'augmentation réelle des retraites pour 2008 est 1,36%, (l'augmentation de septembre n'est que sur quatre mois et non sur douze) alors que l'inflation est de 3,6% en un an. Pourtant les retraités subissent de plein fouet les augmentations des denrées alimentaires, de l'énergie et des dépenses de santé.

Tant que l'on ne reprendra pas une règle d'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen (+ 3,7% en 2007), les retraités seront perdants. L'autre revendication essentielle des retraités concerne les basses pensions, qui hormis le « minimum vieillesse » (600 000 personnes), **n'ont reçu aucun coup de pouce** malgré les promesses : il faut assurer un minimum de pension au niveau du SMIC.

Autant de raisons qui doivent amener les retraités à manifester, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de retraités, le 16 octobre dans toute la France, pour exprimer leurs revendications en matière de pouvoir d'achat et revendiquer leur place dans la société.

Montreuil, le 2 septembre 2008



16 OCTOBRE 2008

PARTOUT, ENSEMBLE, EXIGEONS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS

Le 16 octobre est à marquer sur tous les calendriers. L'ensemble des organisations syndicales de retraités appelle à manifester dans les régions et départements. Chaque retraité y a toute sa place.

Au coeur de la journée : les moyens de vivre sa retraite

En effet, un seul mot revient sans cesse dans les discussions : la vie devient de plus en plus chère, on n'y arrive plus !... Tout augmente : légumes +10,5 %, fruits +15,4%, logement, énergie, les carburants, les transports... l'habillement et les loisirs deviennent inaccessibles pour un nombre de plus en plus grand. Des choix difficiles sont à faire avant toutes nouvelles dépenses. Sans oublier la question de la santé avec l'instauration

de nouvelles franchises médicales et le déremboursement des médicaments... Une situation qui prolonge et amplifie les mauvais coups qui tombent depuis plusieurs mois.

C'est le constat et le vécu de tous les retraités. Dans ces conditions la question des moyens pour vivre dignement sa retraite est posée.

Agir pour dépasser le constat et demander des comptes.

C'est tout le sens de l'initiative du 16 octobre. C'est le cas avec l'augmentation des pensions. La règle gouvernementale et minimale n'est même pas appliquée... Avec 1,1% au 1^{er} janvier

et 0,8% au 1^{er} septembre cela représente une augmentation de 1,36% sur l'année. Ce qui est loin des +3,6% de l'indice des prix gouvernemental !

Chacun le mesure, on ne peut pas en rester là !

L'augmentation immédiate des pensions, quel que soit le régime, est donc une question d'urgence. Il s'agit de permettre à tous les retraités de faire face aux dépenses essentielles. Ce qui devient de plus en plus légitime et socialement nécessaire, c'est une augmentation d'au moins 200 euros pour tous et tout de suite, ainsi que la fixation d'un minimum de retraite égal au SMIC et le rétablissement de l'indexation des retraites sur les salaires ; le tout donnerait un grand bol d'air au porte-monnaie et permettrait de relever de façon importante les basses pensions qui touchent particulièrement les femmes. Il s'agit également de relever le minimum de pension de réversion à 75% de la pension initiale.

Dès à présent, dès la rentrée sociale, les salariés dans les entreprises expriment leur situation difficile. Ils ont besoin de vivre mieux de leur travail et exigent l'augmentation de leur salaire. Ils ont raison ! Avec eux, les 13 millions de retraités représentent une force sociale dans la société. Ils ne sont pas un boulet, mais un atout pour l'économie. L'augmentation des pensions se retrouve immédiatement dans le circuit de la consommation. Cela participe directement à l'emploi et à la croissance.

C'est encore une raison pour faire du 16 octobre, une grande journée afin d'exprimer colère et préoccupations, mais surtout pour faire valoir nos exigences.

La question du « comment faire autrement » est posée.

Bien sur, dans les discussions, si tout le monde partage le constat, la question de la possibilité de faire autrement est posée. Cela est d'autant plus soulevé que la situation économique se dégrade, que les voyants sont au rouge. La récession pointe...

Mais ce ne sont pas les choix gouvernementaux – salués par le patronat- qui vont inverser la tendance. Le mot d'ordre du gouvernement est de continuer les réformes. On voit déjà les dégâts.

Les retraités ne veulent pas payer la facture !

Le 16 octobre c'est aussi l'occasion de mettre à l'ordre du jour l'enjeu des moyens financiers qui existent et les moyens à gagner par la mobilisation. Les retraités peuvent être exigeants. Les moyens d'augmenter les pensions existent. L'argument des caisses vides ne résiste pas à quelques chiffres (voir ci-contre).

Il y a encore de la marge pour relever véritablement les pensions de tous les retraités de tous les régimes.

Par exemple, un point supplémentaire de revalorisation des pensions est égal à 1,25 milliard d'euros au 1^{er} janvier 2008¹.

Dans ces conditions, il y a des exigences à mettre sur la table, des comptes à demander pour une meilleure répartition des richesses.

- ❖ 100 milliards d'euros : ce sont les profits des grandes entreprises en 2007 ;
- ❖ 65 milliards d'euros : c'est le montant des aides publiques aux entreprises françaises en 2007 ;
- ❖ 73 milliards d'euros : c'est le manque à gagner pour l'État pour les cadeaux fiscaux et les niches fiscales, refuge doré de quelques riches contribuables (3,8 % du PIB) ;
- ❖ +58% : c'est l'augmentation des revenus des dirigeants des grands groupes (l'indice des prix est pulvérisé) ;
- ❖ 3 siècles de travail d'un salarié moyen du groupe : c'est la plus-value sur stock-options pour 2007 du patron du groupe Vallourec ;
- ❖ 1,2 millions annuels, c'est la retraite dorée d'un papy du CAC 40, ancien patron d'Aventis.

Chiffres : l'Expansion, Marianne, l'Humanité

Le 16 octobre, donnons-nous les moyens de nous faire entendre !

Toutes et tous, partout, pour :

- **Une augmentation d'au moins 200 euros immédiatement**
- **La fixation du minimum de retraite au niveau du SMIC**
- **Le relèvement de la pension de réversion à 75% de la retraite initiale**
- **Le retour à l'indexation de l'évolution des pensions sur les salaires.**

Ici, éventuellement heure et lieu de la manifestation

Je me syndique à la CGT

Je prends contact avec la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

N° tel : MEL :

Et pour 13,35 € par an (tarifs 2008), je m'abonne à Vie nouvelle

A retourner à un militant de votre connaissance
ou à la CGT-Retraités - 263 rue de Paris - Case 3-1 - 93515 Montreuil cedex

¹ Ministère du travail, conférence sur l'évolution des pensions-déc 2007



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Réforme de l'IRCANTEC: non à la baisse des retraites

Lors du conseil d'administration du 3 septembre 2008, le gouvernement a de nouveau voulu imposer une réforme entérinant une baisse des retraites allant à terme jusqu'à 30%. Les administrateurs CGT, CGT-FO, FSU, représentant la majorité des personnels de la fonction publique ont donc quitté la séance refusant d'entériner le projet du gouvernement.

Alors que l'IRCANTEC a accumulé plus de 5 milliards d'euros de réserves et que la situation restera excédentaire encore pendant au moins 10 ans, la réforme à la hussarde imposée par le gouvernement ouvrira le secteur des retraites au marché financier.

En effet, la baisse affichée des retraites conduira ceux qui pourront se le payer à tomber dans les bras des fonds de pension par capitalisation.

Nous dénonçons l'absence de tout dialogue social et le chantage exercé par le gouvernement brandissant la menace de suppression du régime.

Des solutions alternatives pour maintenir le niveau actuel des retraites ont été proposées et balayées d'un revers de main par le gouvernement.

Tout vote favorable ou d'abstention aujourd'hui n'entérinant que des modifications cosmétiques laisserait cette réforme se mettre en œuvre. Les salariés et les futurs retraités jugeront.

Nous allons informer très largement les salariés concernés. Pour nous l'affaire n'est pas close et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir dans les semaines à venir pour obtenir une autre réforme.

Montreuil, le 3 septembre 2008

Contre l'avis des syndicats majoritaires, le gouvernement veut imposer la baisse des pensions des « non titulaires » de la Fonction publique.

Dans le cadre du « rendez-vous 2008 », le gouvernement a ressorti, en juin dernier, le dossier, « réforme de l'IRCANTEC », projet qu'il avait déjà voulu imposer en 2005. Objectif : imposer aux personnels non titulaires une baisse de leurs pensions. L'unité des fédérations, la cohésion des administrateurs syndicaux de l'institution et la mobilisation des salariés concernés – conditions que la CGT avait grandement contribué à créer – avaient permis de faire échec à ce projet.

Cette fois, c'était avec l'intention manifeste de passer en force au cours de l'été. Une volonté syndicale unanime de se donner le temps de la concertation avait permis, en juillet, de repousser cette échéance à la rentrée.

Une « concertation » bafouée ...

Les fédérations CGT concernées et leurs représentants au conseil d'administration, puis l'ensemble des autres syndicats, avaient alors exigé que, dans l'objectif d'assurer à long terme un taux de remplacement de 75% du dernier salaire, des études soient réalisées pour prévoir les diverses solutions de financement du régime susceptibles d'assurer son équilibre financier, bases d'une réelle concertation.

Ces études, réalisées par la Caisse des Dépôts et Consignations démontrent que plusieurs solutions sont possibles, y compris sans baisser les pensions, contrairement à ce que prévoit le projet gouvernemental. Ces solutions ont été balayées d'un revers de main par le gouvernement qui a réclamé une réunion du Conseil d'Administration de l'IRCANTEC le 3 septembre, pour avis sur ses projets de décret et d'arrêté sortis en juin.

... et l'aval d'une minorité syndicale

Bien qu'aucune modification n'ait été apportée aux projets soumis au CA, projets qu'ils avaient rejeté en juin dernier, quatre syndicats minoritaires (CFDT – UNSA – CFTC – CGC représentant ensemble 36,2 % des agents de la Fonction publique) ont finalement donné leur aval aux ministres en s'inscrivant dans une brève discussion conclue par un vote d'abstention. Cela permet au gouvernement d'estimer que le CA « a

donné un avis positif sur le dispositif de réforme ».

Il s'est d'ailleurs avéré que les quatre organisations s'étaient préalablement concertées avec les représentants ministériels, sur quelques arrangements « cosmétiques », ce dont la presse a fait état le 2 septembre. Comme en 2003, le gouvernement s'appuie sur des syndicats complaisants pour faire passer ses mauvais coups contre les retraites.

Les représentants de la CGT, de Force Ouvrière et de la FSU, organisations majoritaires tant en administrateurs au CA qu'en représentativité (51,5 %) ont refusé d'apporter, par une participation à un vote au CA dont l'avis est nécessaire pour la promulgation des textes, leur caution à la baisse des pensions et à l'augmentation des cotisations. Ils ont donc quitté la séance.

Cotiser plus pour toucher moins

Le projet de réforme se traduit par une baisse du taux de remplacement par rapport au dernier salaire de 7,7 %, soit **une baisse de près de 11 % de la pension** pour une carrière pleine rémunérée à une fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Les dégâts sont encore plus importants pour une carrière pleine rémunérée à deux fois le plafond, avec une dégradation de 15,4 % pour le taux de remplacement et **une baisse de 22 % pour la pension**.

De surcroît, cette baisse du niveau des pensions s'accompagne d'un programme de hausse des cotisations, sans compter l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans en application de la réforme Fillon.

Les propositions de la CGT pour assurer la pérennité de l'Ircantec

Ce régime est évidemment tributaire de la politique de recrutement dans les fonctions publiques. C'est donc à l'État en tant que législateur et aux employeurs (État, collectivités territoriales et hospitalières) qu'il revient la responsabilité d'assumer les conséquences de leurs choix en assurant les financements éventuellement nécessaires par une augmentation de leurs cotisations. Ce serait d'autant plus justifié et supportable qu'ils font l'économie d'une part importante de cotisations en embauchant des non titulaires : le taux de cotisation employeur est de 13,2 % à l'IRCANTEC, alors qu'il est de 27,3 % pour un titulaire à la CNRACL et de 50 % pour l'État.

Avec comme objectif un taux de remplacement de 75 % à 60 ans pour une carrière complète, l'avenir de l'IRCANTEC

peut parfaitement être assuré sur le long terme, sans baisse des pensions.

Cela nécessite une réelle réforme de la gouvernance de l'institution sur la base du principe de la répartition, notamment :

- en donnant au CA les prérogatives réelles de suivi du régime et d'analyses à court et moyen terme de son devenir ;

- avec une concertation périodique entre gouvernement et fédérations syndicales de fonctionnaires portant sur l'ajustement des paramètres (taux de cotisation, valeur du point...).

Cela nécessite aussi et surtout la volonté politique de garantir un taux de remplacement suffisant notamment par une contribution plus équitable des employeurs

Mais l'objectif du gouvernement est ailleurs

Appliquant la doctrine du MEDEF qui a inspiré la loi Fillon et ses suites, il veut imposer une solution unique : la baisse des pensions.

En même temps qu'il fait porter sur les seuls salariés les financements supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires, il crée les conditions de l'extension du champ de la capitalisation. Face à une perspective dégradée de retraite obligatoire, les salariés sont incités à se retourner vers des mécanismes individuels plus coûteux pour eux mais juteux pour les institutions financières dont la pub inonde aujourd'hui les médias.

La bataille continue

A l'IRCANTEC, comme dans les autres régimes de retraites, la bataille de la CGT continue pour revenir sur les orientations de la réforme de 2003 que ses partisans continuent de décliner, malgré les conséquences désastreuses qu'ils condamnent eux-mêmes, par exemple pour les carrières longues !

Pour la CGT l'affaire n'est pas close. Les campagnes de pétitions en cours dans plusieurs services et administrations doivent se généraliser.

La bataille pour nos retraites, dans tous les secteurs et les professions est en permanence à l'ordre du jour.



UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

Monsieur WACHENHEIM Michel

Directeur de Cabinet

Du Président du Conseil des Ministres Européen des Transports

40 rue du Bac

75700 PARIS

Montreuil, le 27 Août 2008

Monsieur le Directeur,

Comme convenu, je vous transmets les noms de la délégation unitaire que vous recevrez, à la préfecture des Charentes Maritimes à la Rochelle le 1^{er} septembre 2008 à 11h30, au nom du Président du Conseil des ministres des Transports de l'Europe.

- ☞ **Daniel GENESTE** : Secrétaire Général de l'Union Interfédérale des Transports CGT
- ☞ **DIDIER LE RESTE**, Vice Président d'ETF, Secrétaire Général de la Fédération CGT Cheminots
- ☞ **Paul FOURIER**, Secrétaire Général de la Fédération CGT Transports
- ☞ **Jean-Marie RECH**, Secrétaire Général de la Fédération CGT Équipement Environnement
- ☞ **Jean-Marie GIRAUDEAU**, Secrétaire du Comité Régional CGT Poitou Charente
- ☞ **Alain MERLET**, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Maritimes CGT
- ☞ **Joël LECOQ**, FGTE CFDT
- ☞ **Edgard STEMER**, FGTE CFDT
- ☞ **Jean HEDOU**, Secrétaire Général FEETS-FO
- ☞ **Rémi AUFERRE**, Fédération FO Cheminots

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en nos salutations respectueuses.

D. GENESTE



UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

Motion remise au Conseil des Ministres des Transports de l'Europe, le 1^{er} septembre 2008 à La Rochelle

Réunir le Conseil des Ministres des Transports de l'Europe sous Présidence Française ici, à La Rochelle, au moment où les orientations du Grenelle de l'environnement, processus salué par toute l'Europe, arrivent au Parlement, est un acte fort à concurrence qu'il ne soit pas uniquement motivé par des ambitions médiatiques ou effets d'annonces sur fond de notoriété locale.

Le développement durable, sous ses aspects indissociables sociaux, écologiques et économiques sans évincer la culture, l'enjeu climatique incontournable et le défi énergétique au cœur desquels se situe la politique des transports, méritent tout autre chose : de véritables actes.

Messieurs les Ministres, vous avez, pour ce Conseil qualifié d'informel mais qui se tient tout de même, choisi un ordre du jour flatteur adapté à vos fortes aspirations : « Transports verts ».

La mobilisation de ce jour donne corps à des convergences de plus en plus fortes et perçues par l'ensemble des salariés du secteur.

Cela s'inscrit dans la campagne européenne conduite par ETF autour d'une vision syndicale d'un transport durable. Elle vous réaffirme la solidarité de tout le syndicalisme européen de voir prendre en compte dans vos actions, vos orientations, vos décisions, les propositions d'organisation du système de transport et de politiques publiques rattachées qui ont été portées à connaissance des institutions de l'Europe en février 2008. Elle dessine des perspectives d'actions que la CGT et plus généralement le syndicalisme européen entendent résolument développer. L'Europe doit compter avec les salariés, sa dimension sociale est incontournable à son avenir.

Le Conseil des Ministres que vous tenez ce jour, doit compter avec les manifestants venus à La Rochelle. Le social s'invite à la table.

Ce moment est venu de donner du contenu à l'Europe sociale si tant est que ses pilotes veuillent lui réserver un avenir crédible. Dans ce cadre, la responsabilité est lourde en matière de transport, domaine structurant, élément de cohésion sociale et territoriale : c'est l'engagement de cap de la politique des transports que vous devez engager. C'est à l'aune des décisions concrètes qu'il sera apprécié.

La motion suppose :

- ✓ Un réel engagement politique pour promouvoir le changement modal et mettre en place un système de transport intégré durable.
- ✓ Remettre les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux au centre des orientations du Livre Blanc contrairement à sa révision ineptique de 2006.
- ✓ Engager un bilan contradictoire de la libéralisation des transports (intervenue depuis 1985) à la lumière de ses impacts sur les questions de durabilité. Réaliser une évaluation sur le plan social des différents « paquets » (ferroviaires, aériens...) avant toute nouvelle mesure.
- ✓ Infléchir immédiatement les tendances libéralisantes qui pèsent négativement sur la durabilité sociale et écologique.
- ✓ Coordonner l'aménagement du territoire et le réseau d'infrastructures, évaluer systématiquement l'impact social et environnemental comme instrument essentiel du choix socio économique.
- ✓ Faire de l'offre des transports publics une obligation des Etats à tous les niveaux ; la mise à disposition de transports publics doit devenir une priorité, ils doivent être assurés de préférence par des entreprises publiques permettant de mieux garantir l'accessibilité.
- ✓ Rendre obligatoire l'inclusion de critères sociaux, environnementaux et de qualité dans les contrats de transport, ce qui suppose normes et réglementations.
- ✓ Lever les obstacles financiers en utilisant d'autres instruments que les partenariats publics/privés : exclure les investissements dans le Transport des critères de Maastricht, prendre en compte les coûts externes, internaliser les coûts environnementaux et sociaux.
- ✓ Redonner une place forte au service public de transport à plus forte raison justifiée par l'intérêt général que constituent les obligations de conformité avec l'orientation globale de développement durable.

Au-delà de ces grands principes non exhaustifs, le secteur a besoin d'une politique sociale cohérente et d'un dialogue social plus fort.

Il faut sortir de la concurrence entre et au sein des modes de transports, aux incidences négatives sur les conditions sociales énormes par recherche permanente de la baisse des coûts du travail.

Sortir du dumping social en Europe et dans les Etats exige une réelle volonté politique qui vise une harmonisation par le haut clairement scellée dans des conventions collectives et statuts. Il apparaît urgent de créer un observatoire social et environnemental des transports apte à proposer des mesures législatives garantissant les objectifs de transports durables.

Monsieur le Président du Conseil des Ministres Européen, nous voulons croire en la sincérité du message sur les transports verts. Il ne se concrétisera pas par de seules mesures technologiques, et l'expérience française depuis un an laisse place au doute : régression et contraction du service public, des entreprises publiques et du secteur public Équipement Environnement pourtant outils de mise en œuvre, déstructuration du Fret ferroviaire SNCF, nature de la réforme portuaire, allongement du temps de travail et dégradation supplémentaire des conditions de travail dans le routier, abandon de l'ingénierie publique, privatisations et concessions en série y compris sur les infrastructures, dérégulation de l'aérien (transport, contrôle et services aéroportuaires), réduction drastique des financements publics... autant de maîtrises abandonnées au privé mercantile !

Il faut sortir de cette logique ; oser un véritable débat public sur les transports ; c'est un enjeu de société.

Nous souhaitons que dans les six mois de sa Présidence, la France agisse pour :

SUR LE FERROVIAIRE :

- ✓ Elargir le mandat de l'Agence Ferroviaire Européenne, afin qu'elle intègre le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs dans ses analyses et ne se limite plus à valider des aptitudes de matériel ;
- ✓ Contrer toute séparation entre le Gestionnaire de l'Infrastructure et les Entreprises Ferroviaires, qui entame le niveau de sécurité des chemins de fer ;
- ✓ Assurer une véritable transparence du niveau de sécurité au travers d'instruments de confrontation entre les différents acteurs, pour analyser les incidents et quasi-incidents et proposer les suites à donner : transparence gage du développement du secteur.

SUR LE MARITIME :

- ✓ Réactiver la directive de 98 soutenue par les organisations syndicales et qui portait sur l'harmonisation des règles de transport de passagers. Directive mise en sommeil en 2004 sous l'impulsion du Gouvernement Français.

SUR L'AERIEN :

- ✓ Imposer aux low costs des règles sociales (y compris l'obligation de respecter le droit syndical), qualifier d'aides financières les exonérations et défiscalisations dont elles bénéficient ;
- ✓ Réguler fortement le secteur afin de garantir la pérennité des compagnies régulières et des gestionnaires publics d'aéroports ;
- ✓ Une organisation efficace de la navigation aérienne ;
- ✓ Concertation avec les syndicats sur les enjeux de la négociation ciel ouvert États-Unis/Europe.

SUR LE ROUTIER :

- ✓ Mettre en place l'harmonisation sociale par le haut (qualifications, organisation et temps de travail, salaires...) pour enrayer le dumping social. Repositionner le Transport Routier Marchandises dans un nouveau rôle, ce qui permet de revoir les conditions sociales et de travail exécrables.

SUR LE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT DE VOYAGEURS :

- ✓ Rendre obligatoires des critères sociaux, environnementaux et de qualité dans les cahiers des charges et les contrats.

La France peut donner l'exemple en Europe à condition qu'elle base son action sur les attentes sociales et environnementales dans la conduite du débat en vue de définir la politique adaptée aux enjeux. Certainement pas à l'image de la révision des politiques publiques qu'elle a ici engagée. C'est encore temps de revoir la copie.

Vous n'êtes pas seuls à La Rochelle. Les salariés du secteur unis et rassemblés sont là. Nous entendons tout mettre en œuvre pour prolonger leur mobilisation porteuse de convergences alternatives à une mise en concurrence entre eux.



UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

Présidence Française de l'Europe, Conseil des ministres des transports

*Continuons à faire valoir partout
les revendications des salariés du secteur
exprimées le 1^{er} septembre 2008 à La Rochelle.*

Le rassemblement du 1^{er} septembre de La Rochelle organisé unitairement par la CGT avec la participation de la CFDT et FO et de la fédération syndicale européenne des transports (ETF) a été l'occasion d'une mobilisation convergente des salariés forte de 700 participants de tout le secteur du transport et du secteur public Équipement Environnement.

Cette initiative de rentrée a permis d'inviter le social à la table du Conseil des ministres des transports de l'Europe et mettre cette donnée sur la place publique.

Elle contribue à l'élévation du rapport de forces nécessaire pour imposer des transports socialement, écologiquement et économiquement responsables.

Le Conseil des ministres européens des transports, la Présidence française de l'Europe, contestés sur leur choix de libéralisation, privatisations, et de dumping social, se trouvent responsabilisés sur l'impérieuse nécessité de mettre enfin l'Europe sociale sur les rails.

Une délégation a été reçue par le Cabinet de la Présidence auprès duquel a été déposée une motion rassemblant les exigences et revendications des salariés du secteur.

Le Gouvernement Français et l'Europe sont également devant de lourdes responsabilités sur le maintien et le développement d'un grand service public des transports et un secteur public d'État notamment de l'Équipement-environnement attendu par les populations et incontournable pour un véritable développement durable.

La CGT, forte de cette étape marquante va poursuivre sa démarche de mobilisation convergente. Elle appelle les salariés du secteur à donner de la dynamique dans cette rentrée et à s'inscrire fortement dans les échéances d'action et de lutte déjà programmées particulièrement le 7 octobre, journée mondiale pour le travail décent : salaires, emplois et conditions de travail...

Cette journée par définition est une première mondiale et pose en grand la volonté du syndicalisme de refuser et combattre la concurrence et l'opposition entre salariés.

Continuons à exprimer et faire valoir partout les revendications et dans ce cadre une véritable réorientation de l'organisation sociale des transports.

Montreuil, le 02 septembre 2008



Montreuil, le 26 août 2008

Messieurs les Secrétaires Généraux
du MINDEF et du MEEDDAT

Objet: Demande d'audience conjointe relative aux services d'infrastructures de l'Armée de l'Air

Messieurs les Secrétaires Généraux,

Dans un document émanant de l'équipe d'audit RGPP du ministère de la Défense publié il y a quelques mois par un hebdomadaire national, apparaissait la volonté de remettre en cause les dispositions du décret du 21 février 1951 régissant le cadre d'intervention du MEDDAT pour le domaine aéronautique militaire.

De plus, le Ministre de la Défense a annoncé dans le cadre de la RGPP, la mise en place de Bases de Défense notamment sur des bases aériennes militaires ou localisées sur des emprises concentrant de façon mutualisée un grand nombre de fonctions de soutien dont celle de l'infrastructure.

De plus, la nouvelle carte militaire a été dévoilée le 24 juillet dernier. Celle-ci se traduit par la fermeture annoncée de plusieurs emprises militaires et notamment de bases aériennes ou d'établissement où les personnels de nos deux ministères exercent leurs fonctions de soutien de façon conjointe.

Enfin, il est annoncé lors des visites de base du Général GATINOIS (service infrastructure défense), la généralisation de fusions des services locaux d'infrastructures (SLI) et des escadrons de soutien de l'infrastructure et de l'énergie (ESIE).

C'est pourquoi, compte-tenu de la diversité de tutelles ministérielles exercées et statutaire des personnels concernés ainsi que l'implication de ces annonces sur l'application du décret précité, nous vous demandons une audience conjointe.

Ne doutant pas des discussions engagées entre les deux ministères devant aboutir à un nouveau protocole MEEDDAT-MINDEF. Nous vous serions gré de bien vouloir engager également une concertation sur ce protocole et nous faire connaître sans délai les missions qui pourraient être conservées tout comme le volume et la nature des emplois concernant les populations de nos deux ministères à l'issue de cette réforme de la carte militaire.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour la Fédération Nationale CGT
de l'Équipement et de l'Environnement
Le Secrétaire Général,

Pour la Fédération Nationale CGT
des Travailleurs de l'État
Le Secrétaire Général,

Jean-Marie RECH

Yannick MALENFANT



Montreuil, le 3 septembre 2008

Cher(e)s camarade(s),

Le 4^{ème} congrès de l'O.F.I.C.T. se tiendra les 14 et 15 octobre prochain à Montreuil.

Celui-ci va se tenir à un moment crucial pour le devenir des personnels et du service public.

La proportion globalement croissante d'ingénieurs, cadre et techniciens, leur présence dans les services recomposés comme les D.I.R., voire majoritaire comme dans les D.R.E.A.L. (le courrier commun de notre fédération et de celle des Finances du 9 juillet soulignait déjà le « besoin d'activité C.G.T. soutenue auprès de tous les personnels D.R.E. – D.R.I.R.E. – D.I.R.E.N. »), soulignent l'enjeu du développement d'une activité revendicative et d'une syndicalisation parmi eux.

Enjeu pour qu'à la fois la C.G.T. conserve et conforte sa représentativité dans une période de changements rapides et de recomposition syndicale.

Enjeu avec de nouvelles élections dans les 12 mois qui viennent, cette fois à des C.A.P., C.C.P. et C.A.D.

Enjeu dans le rapport de force et la satisfaction des revendications de l'ensemble des agents et de défense du service public.

L'activité de l'O.F.I.C.T., la modification de l'état d'esprit des I.C.T. et leur participation nombreuse aux actions comme celle du 6 mars sont autant de points d'appui pour relever ces défis.

Mais l'O.F.I.C.T. doit devenir encore plus l'outil partagé de chaque syndicat et de toutes les organisations de la fédération sur lequel ils puissent s'appuyer.

C'est pourquoi il relève de la responsabilité de chaque organisation de la fédération de prendre une part active à la préparation de ce congrès en favorisant le débat, en exprimant vos attentes, en assurant une bonne représentation au congrès, en aidant au renouvellement et à l'élargissement de sa direction.

Ensemble nous pouvons avancer.

Pour la Fédération
de l'Équipement-Environnement
Le Secrétaire Général

Jean Marie RECH

Pour l'O.F.I.C.T.
La Secrétaire Générale-Adjointe

Fabienne TATOT

vendredi 5 septembre 2008



A l'attention des Secrétaires Généraux

INVITATION

Cher-e camarade,

L'organisation fédérale des ICT de l'Equipe-Environnement tiendra son 4ème congrès les mardi 14 et mercredi 15 octobre prochains. Il se déroulera en salle 3 (RCB) du noyau B, à Montreuil.

Nous serions heureux que ton organisation puisse y être représentée sur tout ou partie de celui-ci, au-delà même des délégués pour ce qui concerne les syndicats affiliés à l'UGICT et qui recevront un courrier de mandatement.

Le document préparatoire aux débats ainsi que le programme de ces 2 journées te seront envoyés prochainement.

Comptant sur votre présence, reçois cher-e camarade, nos salutations fraternelles.

Pour l'OFICT
La Secrétaire Générale Adjointe

Fabienne TATOT

Destinataires :

FEDERATION
UF Environnement
UF DIR
USSERE et les syndicats affiliés
SNPTAS
SNOA
SNPTRI
S IGN
SNPP
SNPAE

SNPONCFS
SNAPB
S INRETS
SNBA
SNPAM
SNPTEM
S ADEME
S EPAD
CGT AC
SD 31



DEBATS UGICT14 – 15 octobre 2008

4ème CONGRÈS de l'OFICT

Montreuil – Immeuble CGT

DEUX JOURS DE DEBATS

DES TABLES RONDES AVEC DES INTERVENANTS EXTERIEURS

DES DECISIONS A PRENDRE POUR LES 3 ANS A VENIR

Finalité du travail :

- une perte progressive de sens ?
- place et rôle des cadres dans les réorganisations ?
- vie professionnelle, vie personnelle, une frontière à défendre !
- besoin de revaloriser l'expertise.

Diplôme, expérience professionnelle, compétences :

- comment reconnaître les qualifications ?
- comment reconnaître les compétences ?

Ingénieurs, cadres, technicien-nés :

- des salariés semblables et différents ?
- Coaching, individualisation... un management à réorienter
- une organisation spécifique pour quoi faire ?
- un déploiement de la CGT parmi les ICT : un enjeu pour tous.

RGPP, budget pluriannuel, missions :

- comment s'opposer à la spirale de régression ?
- Un travail le plus souvent dans l'urgence
- S'extraire des logiques purement comptables
- Quelle place pour l'ingénierie publique ?
- Une maîtrise publique dans les domaines des transports, du logement, de l'environnement
- Quelle administration territoriale demain ?

LE DEROULEMENT DES 2 JOURS DE CONGRES.

- Les délégués, les invités pourront débattre à partir de l'actualité et du document d'orientation, débats enrichis par la présence d'intervenants extérieurs.
- Le document préparatoire et le déroulement précis des 2 jours seront publiés dans la circulaire fédérale et adressés à chaque syndiqué autour du 20 septembre. Toutes les informations seront également disponibles sur la page OFICT du site fédéral : <http://www.equipement.cgt.fr/ofict/congres>.
- Chaque organisation recevra une proposition de mandatement, la participation au congrès étant couverte par l'autorisation d'absence du ministère reçue par courrier du 23 juin 2008.
- Chaque syndiqué qui souhaiterait pouvoir participer à celui-ci est invité dès maintenant à se rapprocher de sa section ou syndicat, ou bien à prendre contact avec l'OFICT (secrétariat : 01.48.18.82.85 - 01.48.18.82.82 / 82-91 – ofict.equipement@cgt.fr)
- Des invitations seront par ailleurs disponibles sur demande.

HEBERGEMENT

Chaque organisation ou participant a le choix de s'en occuper ou de confier à l'OFICT le soin de cette recherche. **Dans ce dernier cas, il est impératif de contacter rapidement l'OFICT pour pouvoir faire les réservations de chambres.**

SOUSCRIPTION

Nous rappelons l'appel à une souscription lancée pour aider au financement du congrès (transport, hébergement ...). Les chèques sont à établir à l'ordre de la Fédération avec la mention « souscription OFICT ».

Compte-rendu - Réunion PENIBILITE du 27 aout 2008

Etaient présent pour l'administration :

- Mme THORIN Brigitte, M. COSTILLE Alain, Mme MAYOUSSE véronique
- M. DECULTOT Cédric, Mme NOVIS magali, M. AUGER Nicolas,
- Mme CORNELOUP Martine

CGT :

- M. Willy GARING, M. dominique TALBOURDET, M. jean Marie RECH,
- M. Jean Yves LEBARS, M. Stephane WOZNICA, M. Eric BERNARD,
- Daniel BRO,

F.O. : 3 - C.F.D.T. : 2 - VNF : M. LAVENIR benoit, M. L'ENFANT Denis

Professionnels de la santé

- Mme annick MAKALA, Mme Élisabeth CHAVIGNY **ASP**
- Mme Brigitte OVELACQ, Mme Anne KITO VARDON
- Mme Irène GAILLARD **ERGONOME**

La réunion débute par la présentation de l'ordre du jour par Mme THORIN

4 points seront abordés :

le cahier des charges de l'enquête d'identification des typologies, durées d'exposition et cumuls de pénibilité par une ergonome.

1. Bilan sur l'état de santé et les contraintes professionnelles dans certains CEI de niveau 4 et de niveau 5 dans la DIR NORD. (Par le médecin de prévention Brigitte OVELACQ).
2. notion sur les produits CMR et produit «doux»
3. État du projet de bonification du service actif.

Jean Marie RECH Secrétaire Général de la Fédération Equipement C.G.T. fait une déclaration en précisant que cette réunion s'inscrivait dans la continuité et non une réunion parmi tant d'autres histoires de gagner du temps, en ce qui concerne celle-ci il est précisé que le souhait de la CGT serait en premier lieu le point 4, La direction acquiesce et va dans notre sens.

Dans un premier temps, la CGT rappelle que des règles de vie paraissent nécessaires, et que la première règle concerne la bonification du service actif, Il ne faut pas alourdir ce dossier en y mettant pèle-mêle les corps qui bénéficient du service actif et ceux qui n'en bénéficient pas, (les phares et balises, le travail à la marée, les C.E.T.E., les Contrôleurs, les Affaires Maritimes, l'O.N.E.M.A....) car cela pourrait semer la confusion et permettre d'argumenter dans un autre sens pour que nous ne puissions obtenir la dite bonification.

Il est également évoqué que les groupes de travail ne doivent pas, supplanter le CCHS, et que celui-ci doit valider ce qui figure dans l'ordre du jour, le point 1 et 2.

En conformité avec les règles demandées, la CGT rappelle également car à la dernière réunion lors de la présentation de projet du courrier entre ministère

MEEDDAT et celui du Budget il nous avait été dit que nous devons donner nos sentiments et réponses sur ce sujet et tout serait établi à cette réunion présentement, étant donné que le document du point 4 ne nous avait pas été envoyé, nous pensions qu'il serait sur place, Il n'en était rien puisque la réponse de la direction fût de nous expliquer que les congés avaient considérablement retardés son élaboration, ceci étant, des réponses sans ambiguïté nous ont été présentées :

- 1 Tous ceux qui bénéficie du service actif (15 ans) d'exposition à la pénibilité et la dangerosité seront prioritaire pour la mise en place de la première phase afin de permettre un premier lancement pour l'obtention de la bonification.
- 2 La levée de la limite des cinq ans ne sera pas possible alors que c'était la revendication CGT, étant donné l'allongement de la durée de cotisation cela devient pénalisant pour les agents ex: : la double peine d'un agent voulant partir à la retraite à 55 ans pour bénéficier du taux plein aurait dû commencer sa carrière à 14 ans, si il part à 55 ans il n'aura pas le nombre suffisant de trimestres, donc une décote lui sera imposée.
- 3 La CGT a toujours revendiqué la bonification à 25% des années passées dans le service actif (c'est à dire permettre de gagner un trimestre par an par année passée dans le service actif. Exemple sur cinq ans 25% = 15 mois)

Mais l'administration ne l'entend pas de cette oreille, elle maintient celle-ci à 20 % , c'est à dire 20% =12 mois par tranche de cinq années pour une raison d'équité et de justice par rapport à d'autres ministères (police, pour les catégories bénéficiant du service actif (Police, pompiers), donc d'un départ anticipé, que ne bénéficient pas les agents de notre ministère, nous parler de justice nous sommes d'accord, mais pas ce qui n'intéresse que l'administration,

La CGT en ce qui concerne les OPA rappelle qu'ils ont un statut similaire au service actif et que l'on pourrait s'appuyer dessus, alors que leur statut devrait prochainement être finalisé, La réponse de l'administration précise qu'il n'est pas similaire mais qui lui ressemble, la CGT précise qu'ils ont les mêmes missions et insalubrités que les agents d'exploitation, l'administration s'en tient au fait que dans un premier temps les priorités seront données à ceux qui bénéficient du service actif et qu'ensuite pour ne pas compliquer la tâche, ceux qui n'en bénéficient pas seraient étudiés pour élaborer des pistes et une prise en compte,

La CGT rappelle que la dangerosité doit être prise en compte au même titre que la pénibilité pour exemple : la pénibilité sur la durée peut conduire à terminer sa carrière dans un mauvais état de santé et avoir une retraite difficile, il en est de même pour la dangerosité, celle-ci est en constante augmentation puisque la densité des véhicules s'accroît d'année en année ce qui augmente les risques, On peut le constater pour la police nationale qui sont au bord de la route pour les agents, et que malheureusement l'exposition au risque peut tuer, autoroute compris, que l'on ne peut pas non plus mettre n'importe qui sur la route notamment sur les 2 X deux voies. Ex : on a vu des agents qui travaillaient en commune se retrouver sur des R,N, déclassées et faire une demande pour revenir à leur poste initial, car ils n'avaient pas imaginé de tels risques, En effet le stress, le travail sur voies rapides, la vitesse etc... engendre un stress qu'un agent apprend à gérer au fil du temps mais également complété par des formations post-concours, C'est une vigilance que l'on ne connaît pas du jour au lendemain, Il ne faut pas oublier non plus la prise en compte des départs pour invalidité toute catégorie confondue.

Un Power point nous est présenté par un ergonome sur la cartographie concernant la pénibilité, cela se traduit sur une demande très général,

1. les domaines d'activité (DIR,VN, route départementale) etc,,,
2. les métiers: «notons que la CGT préfère parler de tâches et de missions»,
3. la situation détermine la mesure de la pénibilité afin d' affiner le traitement des résultats, cette mesure ressemble au D.U (document unique),

Il est dit que la pénibilité, s'inscrit dans la durée, comment faire disparaître celle ci ?

Il ne faut pas que la réponse soit la disparition de nos tâches et missions par le biais de statistiques ou d'audits prétextant ceci ou cela au profit de l'externalisation, on n'en connaît quelque chose,

Il est rappelé que le code du travail et la réglementation rend obligatoire sur la fiche de poste l'ensemble des tâches et activités qui s'inscrit dans les missions,

Une enquête SUMER sera prochainement lancée par les Médecins de prévention dans la fonction publique, une enquête de cette importance à un coup et prendra du temps, il est bien évident que l'attente des résultats ne devra pas empêcher la progression de la bonification, elle n'ai mise en place que pour prendre en compte et confirmer que le risque de pénibilité zéro n'existe pas, mais qu'il permettra de photographier avec précision et de donner des indicateurs selon les tâches, en donnant des pistes pour améliorer certaines de ces tâches, La CGT sera extrêmement vigilante quand aux résultats ,pour ne pas que les données soit biaisé. En effet si l'on compare l'époque où les agents coupaient l'herbe à la faux au bord des routes ils n'entendaient que le bruit de celle ci avec celui de l'environnement, Maintenant la faux n'est plus d'actualité mais la débroussaileuse a doté l'agent d'un équipement digne d'un soldat, bottes, casque visière de protection contre le bruit et les projections, mais cela ne l'empêche pas de passer un nombre d'heures par semaine aux contraintes du poids, de la chaleur, parfois en règle général on procède à ces travaux à la fin du printemps et en été,ainsi que du bruit et des vibrations engendrés par la machine, La question est plutôt combien d'heures peut ton être exposé à ces contraintes pour ne pas avoir des risques liés aux T,M,S, (troubles musculo squelettiques) ?

Une présentation a été faite sur les contraintes professionnelles dans la D,I,R, NORD dans les CEI de niveau 4 et 5,

Concernant les horaires atypiques, décalés, travail posté, astreintes mal équilibrées, ces derniers ont des conséquences sur la santé des agents, dette de sommeil, irritabilité, troubles du sommeil, prise de repas mal équilibré, fatigue chronique, problèmes d'ordre social, vie familiale perturbée, problèmes de gardes d'enfants,,
Seul les agents célibataires estiment que pour eux cela ne pose pas de problème.

Cette étude a été effectuée sur trois mois qu' en sera t-il sur 10 ans ?

Les autres points n'ont pu être débattu faute de temps. La réunion s'est achevée à 17h30,

Eric Bernard